Service de l'édilité
Constructions

Remise en état d'un talus à la suite de travaux non autorisés avec la construction d'un mur en enrochement bétonné et la création de deux places de stationnement, Nendaz

Titre du projet de construction
Remise en état d'un talus à la suite de travaux non autorisés avec la construction d'un mur en enrochement bétonné, création de deux places de stationnement

Numéro pour consultation eConstruction
cfd5295c

Requérant / Auteur des plans
Guillaume Rey

Parcelle
4566 du plan 14 MC au lieu-dit Les Serandes/Haute-Nendaz

Coordonnées
2'589'562 1'114'406

Propriétaires
Marie-Noëlle Cordier
Robert Kelly Adams et Maureen Adams
David Cox et Martina Coxovà
Paul Vernon

Affectation de la zone
H20

Dérogations
art. 118 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation
Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 et suivants LC et suivant concernant le délai et la forme.

Point de contact
Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition
Expiration du délai : 21.12.2026

Basse-Nendaz, le 20.11.2026 **L'Administration communale**